

AQUATHLON BOURG-EN-BRESSE

Règlement

ARTICLE 1 – EPREUVES ET ORGANISATION

Sur l'ensemble des épreuves (Aquathlon « S » individuel et Relais, « XS » individuel et relais et Jeunes), la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon et des disciplines enchaînées est appliquée.

L'aquathlon consiste à enchaîner natation et course à pied dans cet ordre et sans arrêt du chronomètre entre les 2 disciplines.

L'aquathlon est organisé par le Club **Bourg-en-Bresse Triathlon** le dimanche 20 avril 2025.

Les épreuves ont lieu au départ et à l'arrivée de la piscine du Lycée CARRIAT (entrée Avenue Jean-Marie VERNE).

ARTICLE 2 – REGLEMENTATION

Le fait de s'inscrire à l'une des épreuves de l'Aquathlon du **Bourg-en-Bresse Triathlon** implique l'obligation de se conformer à la réglementation générale de la Fédération Française de TRIATHLON consultable en ligne sur le site <http://fftri.com/reglementation-sportive>, aux instructions qui seront données par l'organisation et l'arbitre principal et vaut acceptation du présent règlement.

Il est notamment rappelé qu'il est interdit de courir torse nu (épaules couvertes obligatoires) et que le dossard doit obligatoirement être porté devant, de manière visible, et ce, dès que le coureur quitte son emplacement de transition.

Les athlètes sont également tenus de respecter le règlement de la piscine. Les chaussures et la nourriture sont notamment interdites aux abords du bassin, et il est obligatoire de prendre une douche avant d'entrer dans le bassin.

ARTICLE 3 – DATE ET HORAIRES DE DÉPART : Dimanche 20 avril 2025

- 08h30 : Format « S » + relais – Entrée parc : 8h00
- 11h20 : Format « XS » + relais – Entrée parc : 11h00
- 13h00 : Podium et récompenses
- 14h00 : Benjamins – Entrée parc : 13h45
- 14h50 : Pupilles – Entrée parc : 14h30
- 15h30 : Poussins – Entrée parc : 15h15
- 16h00 : Mini-poussins – Entrée parc : 15h45
- 16h30 : Podium et récompenses

ARTICLE 4 – PARCOURS

La natation se déroule à la piscine du Lycée CARRIAT (entrée Avenue Jean-Marie VERNE), dans un bassin de 25m, comprenant 5 lignes d'eau.

En fonction des formats proposés, les parcours de course à pied sont tracés dans l'enceinte du Lycée Carriat ainsi qu'une partie de son périmètre extérieur. Ils seront affichés sur place.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'aquathlon "S" se pratique individuellement ou en relais, à partir de la catégorie Cadets (2009 et avant).

L'aquathlon "XS" se pratique individuellement ou en relais, à partir de la catégorie Minimes (2011 et avant).

L'aquathlon jeunes : Les épreuves jeunes (Benjamins, Pupilles, Poussins et Mini-poussins) se disputent par catégories, définies par l'année de naissance des athlètes, selon l'article suivant.

ARTICLE 6 – LES CATÉGORIES D'ÂGE

MINI-POUSSIN 2018 - 2019

POUSSIN 2016 - 2017

PUPILLE 2014 - 2015

BENJAMIN 2012 - 2013

MINIME 2010 - 2011

CADET 2008 - 2009

JUNIOR 2006 - 2007

SENIOR 1986 - 2005

MASTER 1985 et avant

ARTICLE 7 – LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font par internet sur le site du club : <https://www.triathlon-bourg.fr/>

Les inscriptions sur place ne seront pas possibles.

Les inscriptions seront closes dès que les quotas de 160 participants, pour les courses du matin sont atteints (idéalement 80 sur le « S » et 80 sur le « XS »).

En fonction du nombre de participants dans chaque course, il sera proposé plusieurs vagues de départ (idéalement 4 vagues par courses, constituées de 4 concurrents par ligne d'eau)

Il est prévu 2 vagues de 20 concurrents pour chacune des courses jeunes de l'après-midi, cependant quelques ajustements seront possibles en fonction de l'avancement des inscriptions.

Concernant les athlètes : Non licenciés FFTRI ou Licenciés FFTRI loisir :

-Pour les personnes mineures, une autorisation parentale devra être fournie et un questionnaire de santé (cf l'annexe II-23 de l'article A. 231-3 du Code du Sport) devra être rempli avant l'épreuve, par le participant.

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000043488605/2024-10-02/?isSuggest=true>

-Pour les personnes majeures, il est nécessaire de prendre connaissance du "Formulaire Info Santé" mis à disposition et d'attester de sa bonne compréhension.

<https://drive.google.com/file/d/1uo2NX-xtbUCI-aK79hDzVDVDMYnEz16S/view>

Le tarif des inscriptions (hors coût de la plateforme) est précisé dans le tableau ci-dessous :

COURSE	Frais inscription par concurrent	PASS compétition FFTRI pour les non licenciés et licenciés loisir
Aquathlon "S"	20	5
Aquathlon Relais "S"	13	5
Aquathlon "XS"	15	2
Aquathlon Relais "XS"	10	2
Aquathlon Benjamins	12	2
Aquathlon Pupilles	10	2
Aquathlon Poussins	9	2
Aquathlon Mini-Poussins	9	2

ARTICLE 8– LE PROGRAMME DES COURSES

PROGRAMME AQUATHLON BOURG-EN-BRESSE PISCINE CARRIAT**LE MATIN**

Entrée dans parc	Départ	Course	Natation	Course à pied
8h00	Vague 1 : 8h30	Aquathlon S Indiv et relais (2009 et avant)	1000m	5km
	Vague 2 : 9h00			
	Vague 3 : 9h30			
	Vague 4 : 10H00			
11H00	Vague 1 : 11h20	Aquathlon XS Indiv et relais (2011 et avant)	500m	2,5km
	Vague 2 : 11h40			
	Vague 3 : 12H00			
	Vague 3 : 12H20			
PODIUMS COURSES DU MATIN : 13h00				

L'APRES-MIDI

Entrée dans parc	Départ	Course	Natation	Course à pied
13h45	Vague 1 : 14H00	Aquathlon Benjamins 2012-2013	300m	2km
	Vague 2 : 14H15			
14H30	Vague 1 : 14h50	Aquathlon Pupilles 2014-2015	200m	1,5km
	Vague 2 : 15H00			
15H15	Vague 1 : 15h30	Aquathlon Poussins 2016-2017	100m	1km
	Vague 2 : 15h35			
15h45	Vague 1 : 16H00	Aquathlon Mini-poussins 2018-2019	50m	500m
	Vague 2 : 16H05			
PODIUMS COURSES JEUNES : 16h30				

ARTICLE 9 – LE RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards est ouvert à partir de 7h00 pour les aquathlons formats « S » et « XS ».

Le retrait des dossards est ouvert à partir de 12h30 pour les aquathlons jeunes de l'après-midi.

Il sera possible, cependant de retirer son dossard à tout moment de la journée en fonction de son heure de départ (voir programme).

Lors du retrait des dossards, chaque participant devra présenter une pièce d'identité à jour.

ARTICLE 10 – LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur les parcours.

Le non-respect se traduira par des pénalités ou disqualifications, conformément à la réglementation sportive en vigueur.

ARTICLE 11 – LE RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement en eau est proposé sur le parcours course à pied, et un ravitaillement, solide et liquide sera disponible à l'arrivée.

Une buvette sera installée sur le site et sera accessible tout au long de la journée, les tarifs y seront affichés.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITES – SECURITE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité :

- En cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant.
- En cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes de sécurité des organisateurs, des arbitres ou des commissaires de course.
- En cas de perte ou vol d'objets, de bris ou vol de matériel. Il est notamment demandé aux participants de ne pas laisser d'objets de valeur dans les casiers de la piscine.

En aucun cas, un concurrent ou accompagnateur (pour les mineurs) ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'émargement au retrait du dossard valant acceptation du règlement.

Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

L'assistance est assurée par des secouristes. Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Les secouristes auront toute autorité pour arrêter un coureur en cas de problème médical important.

Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation.

Les coureurs trouveront sur le parcours une signalisation (rubalises, fléchages, signaleurs...) qu'ils s'engagent à respecter dans sa totalité.

L'accompagnement par un tiers est interdit.

ARTICLE 13 – LES RÉSULTATS ET REMISE DES RÉCOMPENSES

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet partenaire du club.

Des récompenses seront attribuées selon le tableau ci-dessous :

Remise des récompenses						
Aquathlon S	Catégories					
	INDIVIDUEL		1 ^{er} Cadet H + F	1 ^{er} Junior H + F	1 ^{er} Sénior H + F	1 ^{er} Master H+ F
RELAIS	1 ^{ère} Equipe H	1 ^{ère} Equipe F	1 ^{ère} Equipe M			

	Catégories
--	------------

Aquathlon XS	INDIVIDUEL	1 ^{er} Minime H + F	1 ^{er} Cadet H + F	1 ^{er} Junior H + F	1 ^{er} Sénior H + F	1 ^{er} Vétéran H+ F
	RELAIS	1 ^{ère} Equipe H	1 ^{ère} Equipe F	1 ^{ère} Equipe M		

Aquathlons Jeunes	1 ^{er} H et 1 ^{ère} F de chaque course
------------------------------	--

Les lots ne seront remis qu'aux concurrents présents, ils ne pourront être retirés par un tiers, en cas d'absence.

ARTICLE 14 –ANNULATION / MODIFICATION

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou de modifier le parcours si cela est jugé nécessaire.

En cas d'annulation, les frais d'engagement seront alors remboursés aux concurrents, déduction faite de 50% du montant de l'inscription pour frais fixes d'organisation.

ARTICLE 15 – LE DROIT À L'IMAGE ET INFORMATIQUE

Chaque concurrent, du fait de son inscription à l'une des courses, accepte l'utilisation de son image par l'organisation ou toute entité ayant reçue l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps. L'organisation est libre du droit d'image sur les photos ou vidéos prises à des fins publicitaires ou commerciales.